
 Court file No/N° du dossier \_\_\_\_\_

IN THE COURT OF QUEEN'S BENCH OF  
NEW BRUNSWICK  
FAMILY DIVISION  
JUDICIAL DISTRICT  
OF \_\_\_\_\_

 COUR DU BANC DE LA REINE DU  
NOUVEAU BRUNSWICK  
DIVISION DE LA FAMILLE  
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE  
DE \_\_\_\_\_

BETWEEN:

ENTRE: 

\_\_\_\_\_ APPLICANT

\_\_\_\_\_ REQUÉRANT

AND

ET


\_\_\_\_\_ RESPONDENT

\_\_\_\_\_ INTIMÉ


**NOTICE OF MOTION  
(FORM 37A)**

**AVIS DE MOTION  
(FORMULE 37A)**


**TO :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

 **À :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

The applicant will apply to the court at  
\_\_\_\_\_ on the \_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_  
at \_\_\_\_\_ (a.m. or p.m.) for an order that

 Le requérant demandera à la cour à  
\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_  
à \_\_\_\_ h \_\_, d'ordonner

*(state the precise order sought and the grounds to be argued, including a reference to any statutory provision or rule to be relied on);*

 *(indiquez l'ordonnance demandée, les motifs à discuter et les renvois aux dispositions législatives ou règles qui seront invoquées);*

Upon the hearing of the motion, the following affidavits or other documentary evidence will be presented:

*(list the documentary evidence to be used at the hearing of the motion).*

À l'audition de la motion, les affidavits ou les autres preuves littérales suivantes seront présentées :



*(énumérez les preuves littérales qui seront utilisées lors de l'audition de la requête).*

You are advised that:

a) you are entitled to issue documents and present evidence at the hearing in English or French or both;

b) the applicant intends to proceed in the \_\_\_\_\_ language; and

c) if you intend to proceed in the other official language, an interpreter may be required and you must so advise the court administrator at least 7 days before the hearing.

Sachez que:

a) vous avez le droit d'émettre des documents et de présenter votre preuve à l'audience en français, en anglais ou dans les deux langues;



b) le requérant a l'intention d'utiliser la langue \_\_\_\_\_; et

c) si vous avez l'intention d'utiliser l'autre langue officielle, les services d'un interprète pourront être requis et vous devrez en aviser l'administrateur de la cour au moins 7 jours avant l'audition.

DATED at \_\_\_\_\_ this \_\_\_ day  
of \_\_\_\_\_ 20\_\_.



FAIT à \_\_\_\_\_ le  
\_\_\_\_\_, 20\_\_.

\_\_\_\_\_  
Applicant/Solicitor for Applicant



\_\_\_\_\_  
Requérant/Avocat du Requérant

## NOTES DE BAS DE PAGE :

1. **DOSSIER DU TRIBUNAL** – L’administrateur de la cour va inscrire un numéro de dossier lorsque vous allez déposer votre Avis de motion à la Cour (si ceci une nouvelle instance judiciaire). Vous devrez inscrire ce numéro sur tous les documents que vous déposerez à la Cour par la suite. S’il existe déjà une instance judiciaire dans cette affaire, vous devez inscrire le numéro du dossier qui se retrouve dans le coin supérieur droit des documents.
2. **CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE** – La circonscription judiciaire est l’endroit au Nouveau-Brunswick où vous (le requérant) demeurez habituellement et l’endroit où vous allez déposer vos documents. Il y a huit circonscriptions judiciaires au Nouveau-Brunswick : Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Miramichi, Moncton, Woodstock et Saint John. {Cependant, si vous demeurez dans la circonscription judiciaire de Saint John (comtés de Kings, Charlotte et Saint John) vous devez utiliser des formulaires différents puisqu’il y a un nouveau projet pilote dans cette circonscription judiciaire qui comprend l’introduction de nouveaux formulaires en droit de la famille}.
3. Si vous êtes la personne qui dépose la motion, vous êtes le requérant. L’autre partie est l’intimé. Remplir votre nom à l’endroit indiqué pour le requérant et remplir le nom de l’autre partie à l’endroit indiqué pour l’intimé.
4. Indiquez le nom de l’autre partie ainsi que son adresse complète.
5. Ne rien inscrire dans les espaces prévus pour le lieu et la date; le personnel du tribunal s’en chargera.
6. Indiquez l’ordonnance que vous demandez et spécifiez les lois ou règlements que vous invoquez. (Vous pouvez vous référer au guide pratique.)
7. Indiquez quels documents vous allez utiliser à l’audience, par exemple, les affidavits et autres documents.
8. Indiquez dans quelle langue vous voulez procéder.
9. Indiquez l’endroit et la date que vous avez signé la motion.
10. Indiquez votre nom et adresse en dessous du Requérant. Vous devez signer sur la ligne de signature après avoir imprimé la formule.

\*\* Les notes de bas de page qui figurent sur les formulaires formatés relatifs au droit de la famille ont été rédigées par le Service public d’éducation et d’information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB). Justice Canada a contribué financièrement à la mise sur pied de ce projet. Pour obtenir des renseignements généraux au sujet de la procédure juridique, vous pouvez joindre la ligne d’information sur le droit de la famille au numéro sans frais 1-888-236-2444, ou encore visiter le site Web Droit de la famille NB à l’adresse [www.droitdelafamilienb.ca](http://www.droitdelafamilienb.ca). Pour obtenir des conseils au sujet de votre situation personnelle, veuillez communiquer avec un avocat.